

EXTRAITS



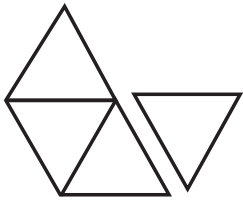
Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.

Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

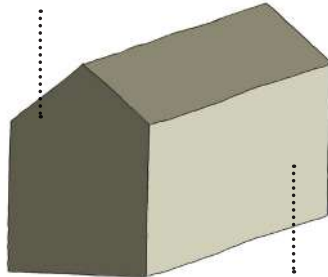
Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.



3.3 LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

LES MURS

Façade pignon.



1

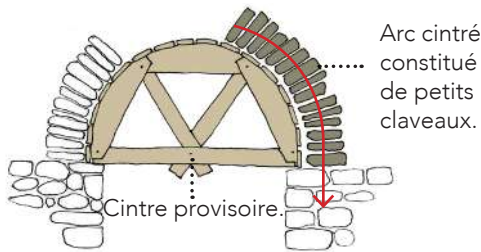
Façade gouttereau.

Dans l'architecture traditionnelle, deux types de murs se côtoient :

- Le **mur pignon**. Il correspond aux deux façades dont les sommets sont triangulaires ;
- Le **mur gouttereau**. Il correspond aux élévations latérales dont les sommets sont plats. Ces façades portent généralement les gouttières.

Le mur s'appuie toujours sur une fondation dont les dimensions et la mise en œuvre dépendent de la nature du sol et de la hauteur de la construction.

Voir fiche 3.2 les fondations



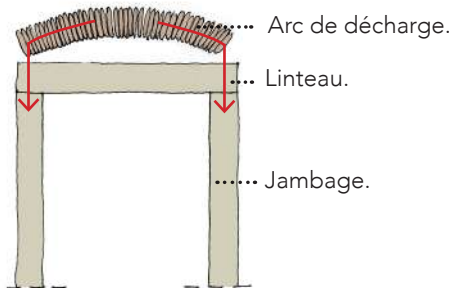
2

Traditionnellement, le mur peut être composé de pierre, pans de bois, brique ou pisé selon les ressources locales.

Voir fiches 2.1 à 2.4 les matériaux

Lors de l'édification du mur, des réservations sont prévues au moyen de **cintres** provisoires en bois pour former les futures ouvertures.

Voir fiche 3.7 les fenêtres

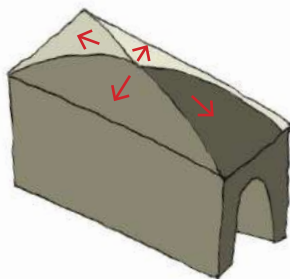


3

Dans l'architecture antérieure au XX^e siècle, les baies cintrées ou à tiers point sont privilégiées pour les grandes ouvertures du rez-de-chaussée (entrées charretières ou portes cochères).

Lorsque la baie est droite, il est courant de rencontrer un **arc de décharge***, sorte de linteau cintré pris dans la maçonnerie, au-dessus de la baie. Il permet grâce à une succession de petits claveaux* (pierre, brique ou briquette) de mieux reporter l'ensemble des forces du bâti vers les jambages*.

Les porches* des bâtis anciens sont généralement en voûte d'arête afin de mieux diffuser sur les murs les reports de charge.



4

1 : Différence entre pignon et gouttereau.

2 : Principes de pose de cintre en bois lors du chantier.

3 : Schéma d'un arc de décharge.

4 : Schéma d'une voûte d'arête.

5 : Arc cintré.

6 : Arc tiers-point.

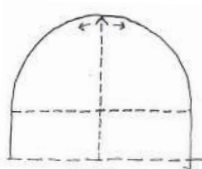
7 : Arc en anse de panier.

8 : Arc surbaissé.

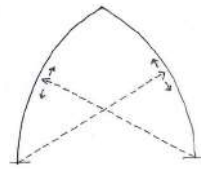
9 : Arc en lancette.

10 : Arc surbaissé en tiers point.

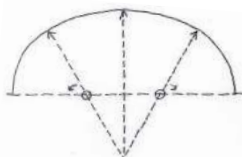
→ Principes de répartition des charges.



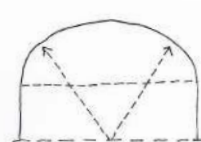
5



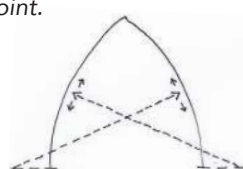
6



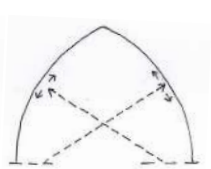
7



8



9



10